

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/02/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250204-140471-DE-1-1

**Séance du mardi 4 février
2025
D-2025/34**

Date de mise en ligne : 07/02/2025

certifié exact,

Aujourd'hui 4 février 2025, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Guillaume MARI présent à partir de 14h30, Madame Pascale BOUSQUET-PITT présente à partir de 14h40, Madame Nadia SAADI présente à partir de 16h15, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 16h17

Excusés :

Madame Isabelle FAURE, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Subventions aux associations - Autorisation de signer -
Affectation et versement d'une subvention à l'association
TOUS UNIS POUR L'INSERTION ET L'INCLUSION (TUII). Halte-
garderie Itinérante**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux propose différents modes d'accueil des jeunes enfants afin de répondre aux attentes des familles bordelaises. Ainsi, 6 000 enfants environ sont accueillies dans l'ensemble des crèches bordelaises et chez les assistantes maternelles de la ville.

Dans le cadre d'une politique soucieuse d'expérimenter et développer des modes d'accueil adaptés à la diversité des besoins des familles et de favoriser l'accompagnement et le soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire, la ville de Bordeaux s'engage également aux côtés de porteurs de projets dont l'objectif est de mettre en œuvre des modes d'accueils innovants, favorisant l'accès et l'aller vers les familles les plus éloignées de l'accueil.

Aussi, depuis 2024, aux côtés de la Cité Educative, la ville de Bordeaux a souhaité soutenir le projet de halte-garderie itinérante porté par l'association TUII qui s'est déployé en septembre 2024 sur le quartier politique de la ville du Grand Parc.

Originale et innovante, cette halte-garderie accueille chaque mardi jusqu'à 12 enfants âgés de 4 mois à 4 ans, dans un espace ludique et convivial grâce à un véhicule utilitaire aménagé et agréé par la PMI qui, accolé à la salle du centre d'animation GP Intensité en période scolaire (ou à celle de la crèche familiale pendant les congés). Les parents peuvent confier leur enfant à l'heure, la journée, la demi-journée, sur la base d'une tarification nationale identique à celle des crèches municipales (PSU), c'est-à-dire proportionnée à leurs revenus.

Cette proposition permet :

- De soutenir l'accès aux droits en identifiant, en lien avec les acteurs du territoire, les familles en situation de précarité qui n'effectuent pas de demande de place en crèche pour les informer sur les modes d'accueil et notamment les possibilités d'accueil à temps non complet ou occasionnel,
- De répondre aux besoins d'accueil très ponctuels, avec des horaires adaptés, particulièrement pour les familles monoparentales, dans une logique de répit parental ou bien pour faciliter la réalisation de démarches d'insertion socio-professionnelle.

Ce projet, bénéficiant également du soutien de la caisse d'allocations familiales, est également exemplaire par la mutualisation de moyens entre territoires, puisque ce mode d'accueil itinérant s'est implanté dans d'autres communes de la métropole sur les autres jours de la semaine.

Le budget prévisionnel total de cette action est de 52 025 € pour l'année 2025. Pour cette action, elle est financée par la cité éducative à hauteur de 15 000 euros en 2025.

La ville de Bordeaux, de son côté, soutient cette halte-garderie itinérante au titre de l'année 2025 à hauteur de 10 000 euros.

Cette dépense sera imputée au budget primitif 2025 de la Petite Enfance et des Familles sous fonction 4228 compte 65748.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A octroyer la subvention de 10 000 euros à l'association TUII

- A signer la convention d'objectifs et de moyens tripartite entre la Ville, la cité éducative et l'association correspondante.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER